

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Numéro spécial du 1er juillet 2024

N° de page	Recueil des actes administratifs N° spécial du 1er juillet 2024	N° de page	Recueil des actes administratifs N° spécial du 1er juillet 2024
	SOMMAIRE		DIRECTIONS RÉGIONALES
			<u>ET DÉPARTEMENTALES</u>
	PRÉFECTURE DE L'OISE		
			DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE L'OISE
	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	4	RÉCÉPISSÉ MODIFICATIF DE DÉCLARATION DU 20 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 898509286
	DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS	6	RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DU 26 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 930026935
	BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DES ÉLECTIONS	8	RÉCÉPISSÉ MODIFICATIF DE DÉCLARATION DU 26 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 398360271
1	ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2024 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 11 JUIN 2024 FIXANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024 ET LES DATES DE REMISE À LA COMMISSION DE PROPAGANDE, PAR LES CANDIDATS, DES DOCUMENTS À ENVOYER AUX ÉLECTEURS	10	RÉCÉPISSÉ MODIFICATIF DE DÉCLARATION DU 26 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 523572964
		12	ARRÊTÉ MODIFICATIF D'AGRÉMENT DU 28 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE N° SAP 489807990
	BUREAU DES CONCOURS FINANCIERS ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	14	RÉCÉPISSÉ MODIFICATIF DE DÉCLARATION DU 28 JUIN 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 489807990
2	ARRÊTÉ DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2024 PORTANT DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R.2334-27 DU CGCT POUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	16	RÉCÉPISSÉ MODIFICATIF DE DÉCLARATION DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2024 D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP 814861381
			DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
			SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET FORÊT
		18	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUIN 2024 PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 À L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA BRÈCHE ET SES AFFLUENTS SUR LES COMMUNES D'AGNETZ, SAINT-RÉMY-EN-L'EAU, AVRECHY, AIRION, VALESCOURT, MONTREUIL-SUR-BRÈCHE, LITZ, LIANCOURT, VILLERS-SAINT-PAUL, SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE, BREUIL-LE-VERT, NEUILLY-SOUS-CLERMONT, BAILLEVAL, RANTIGNY, LA-NEUVILLE-EN-HEZ, BREUIL-LE-SEC, MOGNEVILLE, CLERMONT, BULLES, CAMBRONNE-LES-CLERMONT, CAUFFRY, ESSUILES, ETOUY, FITZ-JAMES, MONCHY-SAINT-ELOI, NOGENT-SUR-OISE, REUIL-SUR-BRÈCHE, LAIGNEVILLE
			<u>AUTRES PRÉFECTURES</u>
			PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
			DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
		30	ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DU 18 JUIN 2024 N°17679 MODIFIANT L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°14805 DU 21 JANVIER 2019 MODIFIÉ FIXANT LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE PERSAN-BEAUMONT-SUR-OISE (LFPA)